

A. RAYMOND GERANCE S. A. R. L.

Au Capital de 20.000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 421 938 523

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU MERCREDI 18 JUIN 2008

L'an deux mille huit,

Le mercredi dix-huit juin

à neuf Heures,

L'Assemblée Générale Mixte de la Société A. RAYMOND GERANCE s'est tenue au Siège Social : 113, Cours Berriat à GRENOBLE (38000) sur convocation adressée à l'Associé Unique en date du 4 juin 2008 par la Gérance, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

Décisions Ordinaires

- 1°) - Lecture du rapport de la Gérance,
- 2°) - Examen des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2007,
- 3°) - Quitus à la Gérance,
- 4°) - Affectation du résultat de l'exercice 2007,
- 5°) - Compte-rendu de la situation des cinq premiers mois de l'Exercice 2008,
- 6°) - Questions diverses.

Décisions extraordinaires

- 7°) – Démission du Gérant
- 8°) – Nomination d'un Gérant
- 9°) - Pouvoirs

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Pascal DESTREMAU, Gérant de la Société A. RAYMOND GERANCE,
- Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Gérant de la Société A. RAYMOND GmbH und Co. KG., Associé Unique,

La Présidence est assurée par Monsieur Pascal DESTREMAU, Gérant.

Monsieur Pascal

DESTREMAU dépose sur le Bureau :

- la convocation du 4 juin 2008,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport du Gérant pour l'Exercice clos le 31 décembre 2007,

APPROUVE les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés,

Il donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Gérant de sa gestion pour l'Exercice 2007.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu les explications du Gérant,

DECIDE d'affecter le résultat de l'Exercice d'un montant de :

1.748,49 €
En report à Nouveau.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu les explications du Gérant,

PREND ACTE de la décision de Monsieur Pascal DESTREMAU de mettre fin à son mandat de Gérant de la Société A. RAYMOND GERANCE à l'issue de la présente Assemblée Générale qui a examiné les comptes de l'exercice 2007,

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu les explications du Gérant,

DECIDE DE NOMMER Monsieur Dirk HOFFMANN pour remplacer Monsieur Pascal DESTREMAU à compter de ce jour, 18 juin 2008.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique

DONNE au Gérant ou à tout porteur d'un original – d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

COMPTE-RENDU DE LA SITUATION DES CINQ PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008

DESTREMAU expose la situation obtenue à la suite de l'exploitation des cinq premiers mois de l'Exercice en cours de la Société A. RAYMOND GERANCE.

Monsieur Pascal

du jour,

Plus rien n'étant à l'ordre

heures.

La séance est levée à dix